

TABLEAU ANNUEL DES FRAIS

2025 / 2026

Nouvelle inscription

Frais de dossier	47,50	Côtisation A.P.E.L.	25 €
Droit d'inscription	88 €		

Réinscription

88 € (déduit sur facture de juin de l'année suivante)

En cas de désistement, les frais de dossier et les droits d'inscription restent acquis à l'école.

D'autre part, pour tout mois commencé, la scolarité est due en entier.

	FRAIS PAR ENFANT								
	P.S./M.S.	P.S./M.S.	M.S./G.S.	M.S./G.S.	C.P.	C.E. 1	C.E. 2	C.M.1	C.M.2
Contribution	880 €	880 €	880 €	880 €	880 €	880 €	880 €	880 €	880 €
Fournitures scolaires (octobre)	54,00 €				35,00 €	17,50€/19 €	18,50€/17 €	42 €	32,50€/20€
Fichiers / Livres CP (octobre)	PS : 4 €	MS : 9 €	GS : 12,60 €		15,50 €	60,50€/49 €	40,00 €	43 €/33 €	38 €/ 36 €
Location des livres (septembre)						20 €	20 €	20 €	20 €
Animations et sorties pédagogiques	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
Activités musicales			MS : 28 €	GS : 36 €	28 €			68 €/28 €	68 €
Professeur de sport					60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
Tennis GS et CM1 1 (mars/avril)			GS : 20 €	GS : 20 €				20 €	20 €
Activités sportives U.G.S.E.L.					6 €	6 €	6 €	6 €	6 €
E.A.R.S. CM2									19 €
TOTAL	964,00 €	910,00 €	910,00 €	910,00 €	1 054,50 €	996,00 €	1 036,00 €	1 058,00 €	1 103,00 €

Conditions particulières : Les fichiers et fournitures scolaires sont commandés par l'école et le montant indiqué se rapporte à l'année précédente.

Tarif garderie et étude par mois

	Garderie du matin	Garderie soir	Etude	Garderie après étude
Forfait mensuel	33 €	68 €	71 €	21 €
Tarif occasionnel	7 € par jour	12 € par jour		
Tarif occasionnel sans ticket	8 € par jour	15 € par jour		
Tout dépassement après 18 h 30 sera facturé 7 € le quart d'heure supplémentaire.				

Tarif cantine

Forfait journalier	8,10 € par repas/par enfant
Panier repas (PAI allergie alimentaire)	3 € par jour/par enfant
Tarif occasionnel	9,20 € par ticket
Tarif occasionnel sans ticket	10,3 € par jour
Carnet 10 tickets	88 €

Une réduction de 5 % est faite sur la contribution du 2ème enfant, 10 % pour le 3ème et 15 % pour les suivants.

Aucun changement d'option ne peut se faire en cours de mois.

Tout changement (cantine/étude/garderie) doit être signalé par courrier au secrétariat au cours du mois précédant la facturation.

Faute de quoi aucun remboursement ne pourra être fait.



Tout paiement en espèces doit se faire obligatoirement auprès du secrétariat qui délivrera automatiquement un reçu.

